

Tarbes, le 02 Octobre 2024

Secrétariat : Guy KILHOFFER

Tél : 06 85 12 81 04

Courriel : [guy.kilhoffer@gmail.com](mailto:guy.kilhoffer@gmail.com)

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE CODEP65

CODEP Hautes Pyrénées du 01 OCTOBRE 2024.

### Clubs représentés :

SUBAQUACLUB LOURDAIS : CAPDEVIELLE-PIEPLU Stéphane

CLUB SUBAQUATIQUE TARBAIS : RANSOU Michel

LAMAILHERK : VERGEZ Jean Pascal

### Membres du CODEP (autres que ceux représentant les clubs)

BIMBERT Lionel – LOMBARD Ghislain – LEGROS Arnaud - GUIMPIED Didier – KILHOFFER Guy – RIVA Damien -

BELHADRI Kaddour – LIEUPART Francis – PORTAL François

### Membres clubs : FABRE Jean Luc – DUBREUIL Fabien – PIETTE Antoine – PERROCHAIN Coralie – PAZOS Michel –

PONS Daniel – PESSUS Christelle – NAUDIN Philippe – ROSENBLATT Martine

### Référent secourisme : BERGE Xavier

### Excusés ou absents : BEAUDRY Jean – DIMBARBE Hélène

La réunion du CODEP65 est ouverte à 20h00 et se déroule selon l'ordre du jour prévu.

### Ordre du jour

- I RAPPEL FONCTIONNEMENT DU COMITE DIRECTEUR DU CODEP65
- II RAPPORT MORAL 2023/2024
- III RAPPORT FINANCIER 2023/2024
- IV ELECTION MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR
- V ELECTION DES REPRESENTANTS DU CODEP65
- VI SECOURISME
- VII TIV
- VIII DIVERS

A noter que les CR sont mis en ligne sur le site du CODEP65 : <https://www.ffessmpm.fr/hautes-pyrenees>  
Dossier « Compte rendus CODEP65 »



**FFESSM**

**HAUTES-PYRÉNÉES | 65**

## **I – RAPPEL FONCTIONNEMENT DU COMITE DIRECTEUR DU CODEP65**

Le CODEP65 est composé de membres issus de l'un des 3 clubs affiliés à la FFESSM :

CLUB SUBAQUATIQUE TARBAIS (CST),

LAMAILHERK (LMK)

SUBAQUACLUB LOURDAIS (SCL).

Le CODEP65 a pour vocation l'aide à la formation de cadres FFESSM du 65, Initiateur de club, Guide de Palanquée, Moniteur Fédéral 1<sup>er</sup> degré, Moniteur Fédéral 2<sup>ème</sup> degré... des clubs des Hautes Pyrénées.

L'animation des activités des Techniciens en Inspection Visuelle (TIV).

L'aide à la formation des secouristes (RIFAP, RIFAA, PSC1...).

L'organisation de sorties spécifiques (Maintien des acquis sécurité, mise à niveau des connaissances selon évolution réglementation, MFT...).

Il comprend aussi des présidents de commission départementale (Technique, Apnée, Plongée Sportive en Piscine) qui aident à promouvoir les activités au sein des clubs du 65.

Relations avec le Comité Régional Occitanie de la FFESSM et lien avec les clubs.

Demandes de subventions liées aux activités recensées par la FFESSM.

Le CODEP 65 peut accueillir 16 membres.

Les membres du CODEP sont élus pour une olympiade (4 ans), cette AG suivant la dernière Olympiade, elle est électorale.

## **II – RAPPORT MORAL 2023/2024**

Le Président Francis LIEUPART présente le rapport moral de la saison 2023/2024 (voir présentation en annexe).

Soumis au vote, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

## **III – RAPPORT FINANCIER 2023/2024**

Le trésorier Lionel BIMBERT présente le rapport financier de la saison 2023/2024 (voir présentation en annexe).

Soumis au vote, le rapport financier est approuvé à l'unanimité.



**FFESSM**

**HAUTES-PYRÉNÉES | 65**

## **IV - ELECTION MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR**

Une liste se présente avec les candidats suivants :

**BELHADRI Kaddour (LMK), BIMBERT Lionel (SCL), KILHOFFER Guy (SCL), LIEUPART Francis (LMK), LOMBARD Ghislain (CST), MIKITENKO Michel (LMK), NAUDIN Philippe (CST), PERROCHAIN Coralie (CST), PESSUS Christelle (CST), PIETTE Antoine (CST), RIVA Damien (SCL), ROGER Sylvain (SCL).**  
Les présidents de clubs : **CAPDEVIELLE-PIEPLU (SCL), RANSOU Michel (CST) et VERGEZ Jean-Pascal (LMK)** sont de facto membres du CODEP65.



Soumise au vote, la liste des candidats est élue à l'unanimité.

Félicitations aux élus et remerciements pour la redynamisation du CODEP65 pour l'olympiade à venir.

## **V - ELECTION DES REPRESENTANTS DU CODEP65**

Le comité directeur fraîchement élu s'est réuni pour élire les différents représentants.

Sont élus aux postes :

**PRESIDENT : CAPDEVIELLE-PIEPLU Stéphane**

Vice-Président : **KILHOFFER Guy**

**TRESORIER : RIVA Damien**

Adjoint : **BIMBERT Lionel**

**SECRETAIRE : NAUDIN Philippe**

Adjoint : **BELHADRI Kaddour (référent informatique)**

**PRESIDENT COMMISSION TECHNIQUE : NAUDIN Philippe**

Adjoints **PERROCHAIN Coralie et KILHOFFER Guy**

**PRESIDENT COMMISSION APNEE : MIKITENKO Michel**

Adjoint : **BELHADRI Kaddour**

**PRESIDENT PLONGEE SPORTIVE EN PISCINE (PSP) : BIMBERT Lionel**

Adjoints : **PIETTE Antoine et ROGER Sylvain**

**PRESIDENT COMMISSION NAGE EN EAU VIVE (NEV) : PONS Daniel**



**FFESSM**

**HAUTES-PYRÉNÉES | 65**

## VI - SECOURISME

Le secourisme a toujours été un point important des actions du CODEP65.

Suite à la faible activité, notamment liée à la période COVID, le CODEP65 via son référent secourisme Xavier BERGER, a perdu son agrément de formation secourisme (PSC1), cet agrément doit être renouvelé tous les deux ans.

Xavier BERGER se propose de reconstituer le dossier d'agrément afin que le CODEP65 puisse continuer à proposer des actions de formation et de remise à niveaux aux plongeurs du 65 tels que PSC1, RIFAP (Réaction et Intervention Face à Accident Plongée) et maintien des acquis.

Il est rappelé que le RIFAP est nécessaire à l'obtention du brevet N3 et supérieur ainsi qu'aux brevets d'enseignant (E1, E2, etc...).

Bien que le PSC1 ne soit pas une obligation pour obtenir le RIFAP, le CODEP65 encourage et propose des formations PSC1 en complément.

Pour les apnéistes des clubs, une formation RIFAA (Réaction et Intervention Face à Accident Apnée) pourra être proposé.

Les clubs disposent d'un certain nombre de moniteurs ANTEOR habilités à dispenser les formations RIFAP, cependant il est toujours nécessaire de renouveler les équipes en place. Le CODEP proposera des formations ANTEOR en lien avec les formations organisées par le comité régional Occitanie.

## VI - TIV

Les actions TIV (Technicien Inspection Visuelle) sont une composante indispensable à la bonne marche des clubs.

Chaque club dispose de TIVs qui prennent en charge la vérification du matériel afin que l'activité plongée se déroule en toute sécurité en accord avec la réglementation.

Il est important de maintenir cette activité en formant régulièrement, non seulement de nouveaux TIV mais aussi des formateurs de TIV afin de répartir la charge de travail et garder les compétences de formation dans le département.

Le CST propose une **formation TIV le week-end du 26 et 27 Octobre 2024 à Tarbes.**

Cette formation est ouverte à tous les membres des clubs du 65. Les candidats peuvent se faire connaître auprès de leur club pour s'inscrire.



**FFESSM**

**HAUTES-PYRÉNÉES | 65**

## **VIII - DIVERS**

Le CODEP65 peut soutenir des actions des clubs dans la mesure où celles-ci sont en lien avec l'activité de la FFESSM et sont accessibles aux clubs des Hautes Pyrénées.

Le CST souhaite s'équiper d'un nouveau compresseur et demande s'il est possible d'avoir l'aide financière du CODEP65. Une demande spécifique pourra être faite, décrivant les points essentiels du projet afin que le nouveau comité directeur puisse se prononcer.

D'une façon générale, les clubs peuvent formuler leurs demandes auprès du CODEP65 ainsi qu'auprès de comité régional Occitanie selon les projets d'actions qu'ils envisagent.

Bien que les ressources financières se raréfient, si un dossier est bien motivé et dans le respect des procédures administratives imposées, il est possible d'obtenir de l'aide financière.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

**Le Secrétaire**

**Guy KILHOFFER**